

22.04.2009 – 12:53 Uhr

Ordonnance sur la poste Politique de la Poste : le Conseil fédéral continue à décider à l'aveugle

Bern (ots) -

L'abaissement de la limite de monopole des lettres de 100 à 50 grammes accentuera pour la Poste - une entreprise de la Confédération - la pression au démantèlement. Le Conseil fédéral poursuit ainsi sa politique fortement teintée d'idéologie et continue - ce qui est très risqué - à décider à l'aveugle. Il agit en dépit d'une importante opposition parlementaire et du fort scepticisme de la population. Car celle-ci craint un démantèlement encore plus prononcé des services postaux suisses autrefois de qualité supérieure. De plus, l'Europe montre les effets négatifs de leur libéralisation : hausse des prix et sous-enchère salariale.

Ce qui n'empêche cependant pas le gouvernement d'abaisser précipitamment cette limite de monopole, entendant même libéraliser plus tard intégralement le marché postal. Les exemples européens à ce sujet sont effrayants : les conditions d'embauche des prestataires privés sont nettement inférieures à celle de la poste publique, mais ont pour effet d'engendrer une forte pression salariale aussi dans cette dernière. Ainsi, le gouvernement allemand a dû fixer un salaire minimal légal pour stopper l'extension des salaires ne permettant pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) réitère sa demande univoque d'une réglementation immédiate des conditions d'embauche, qui soit convenue avec les partenaires sociaux et prévoie une convention collective de travail étendue à tous les prestataires privés de services postaux (KEP&Mail).

L'enjeu est ici aussi celui d'une desserte postale de base indispensable, dans toute la Suisse, à l'économie et à la population. C'est pour cela que la Poste doit retirer sans délai son projet de réexamen injustifié de la nécessité de 500 offices postaux. Propriété de la Confédération, la Poste doit prendre conscience de sa responsabilité régionale et, précisément dans la situation économique actuelle, maintenir dans tout le pays l'actuel niveau de qualité de son offre de services et de ses emplois.

Contact:

Rolf Zimmermann (031 377 01 21 ou 079 756 89 50), premier secrétaire de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.